

**ARRETE DU MAIRE**

N° 34/18 du 02 FEV. 2018

Fixant les frais de mise à disposition de la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore applicables à l'association Creek-Lucky pour l'organisation d'un repas d'anniversaire prévu le 03 février 2018

**Le Maire de la Ville du Mont-Dore,**

Vu la loi n°99-209 du 19 mars 1999 organique modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n°17/14/IV du 23 avril 2014 portant délégation au Maire de certaines compétences dévolues au conseil municipal ;

Vu la délibération n°94/17/XII du 14 décembre 2017, fixant le tarif des divers droits municipaux, des redevances et des taxes pour l'année 2018 ;

Vu l'arrêté n°173/14 du 11 avril 2014 portant délégation de signature au 7<sup>ème</sup> adjoint au Maire, Monsieur Claude SAKOUMORY ;

Vu la demande d'inscription en date du 24 janvier 2018 ;

Considérant la nécessité de fixer le tarif de location de la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore ;

**ARRETE**

Article 1 : Les frais de mise à disposition de la salle des communautés située au Vallon-Dore au profit de l'association Creek-Lucky pour l'organisation d'un repas d'anniversaire prévue le 03 février 2018, de 8h00 à 18h00 sont fixés à :

Tarif de location : 30 000 F CFP/TTC

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré au registre des arrêtés et fera l'objet d'un compte-rendu devant le Conseil municipal. Il sera transmis au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et notifié à l'intéressé(e).

Le Maire certifie que le présent acte ayant été transmis le 02 FEV. 2018 au Commissaire Délégué et notifié le et/ou publié le est exécutoire de plein droit

Pour ampliation  
le Chef du Service des  
Affaires Générales

Fait au Mont Dore, le 02 FEV. 2018

Eric KEM-SENG

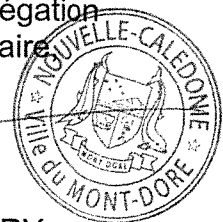
Pour le Maire et par délégation  
Le 7<sup>ème</sup> adjoint au Maire

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

02 FEV. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Claude SAKOUMORY

**Ampliations :**

Subdivision Administrative Sud	1
Intéressé(e)	1
Trésorier de la Province Sud	1
DFI (SF)	1
DSAP	1
SAG (registre et CR au CM)	1